

## **Communication du Maire de Paris sur les orientations budgétaires 2012**

Le budget 2012 de la ville et du département de Paris, dont la présente communication dessine les orientations, poursuivra deux objectifs : assumer des choix politiques clairs, en cohérence avec les engagements pris en 2008, et gérer avec sérieux les incertitudes d'une situation financière inédite.

Comme nous l'avons toujours fait depuis 2001, c'est avec sang-froid et une vision de moyen et long terme que nous abordons les tensions qui se profilent, sans les négliger, ni les exagérer. Les fondamentaux de Paris sont solides et le demeureront car nous conserverons la même méthode : celle d'une gestion sérieuse et prudente, pour 2012 mais aussi pour les budgets suivants, en renforçant encore notre dispositif de pilotage financier pluriannuel.

La crise profonde dans laquelle notre pays est plongé frappe avec plus de dureté encore les métropoles, et en particulier la capitale. Comme le souligne la charte adoptée par les maires des grandes villes réunis en septembre 2011 à l'Hôtel de Ville de Paris « les grandes villes sont à la fois réceptacle des difficultés des gens, et des lieux d'innovation, capables de corriger les inégalités. » C'est donc en ayant à l'esprit ce double défi - urgence de la solidarité, exigence d'innovation – que notre collectivité élabore son budget.

L'effort de solidarité va continuer de croître et représentera plus de 2 Mds€, destinés à soutenir et à épauler les Parisiens les plus fragiles y compris les classes moyennes très durement frappés par la crise. 2012 sera également une année d'importantes nouveautés, dans la logique du travail entrepris depuis le début du mandat : ce sera notamment l'année de l'aménagement des voies sur berges et d'Autolib'. Mais ce sont aussi l'ensemble des projets, dans tous les domaines, qui seront poursuivis en 2012, malgré la crise et parfois même en raison de la crise : 6000 logements sociaux, 940 nouvelles places de crèches, 3 incubateurs d'entreprises innovantes... Pour rendre ces réalisations possibles, l'effort d'investissement sera maintenu. Et l'endettement continuera d'être maîtrisé, et de se situer très en deçà de la moyenne des grandes villes françaises.

La préparation de ce budget 2012 s'inscrit dans un contexte non seulement assombri par la crise, mais considérablement aggravé par l'attitude de l'Etat à l'égard des collectivités locales en général, et de Paris en particulier. La dette cumulée de l'Etat envers notre collectivité dépasse aujourd'hui, pour le seul champ social, 1,11 Mds€. Pour le RMI et le RSA, elle s'élève à 178 M€ ; pour l'aide sociale à l'enfance, à 105 M€ ; et pour l'allocation personnalisée d'autonomie, à 832 M€. Sur ce dernier exemple, celui de l'APA, il est opportun de rappeler que la prise en charge par l'Etat, qui s'élève en moyenne, dans les départements français à 28%, se situe à Paris à 7%.

Dans le même temps, Paris sera aussi solidaire avec les collectivités en difficultés. La réforme de la péréquation régionale et nationale mettra à contribution les finances parisiennes. Le montant qui sera prélevé n'est pas encore connu à ce jour, mais il pourrait être de 230 M€ au vu du projet de loi de finances. Le principe de la solidarité territoriale n'est pas en cause. Ce qui est contestable, et même inacceptable, c'est précisément le détournement de ce principe au profit d'un nouveau désengagement de l'Etat.

Pour Paris, le budget 2012 marquera donc la poursuite des investissements nécessaires à l'amélioration du quotidien des Parisiens et au dynamisme de la capitale. Conformément aux engagements pris par l'exécutif lors du Conseil de Paris de juin dernier, le débat d'orientations budgétaires est axé sur les équilibres globaux pour 2012 et les exercices suivants. Une présentation détaillée de l'ensemble de nos engagements sera faite à l'occasion du vote du budget primitif en décembre.

Les orientations budgétaires 2012 ont été conçues autour de trois axes : poursuivre les investissements au service de la solidarité et de l'innovation ; développer les atouts de Paris dans la crise ; gérer avec sérieux les finances parisiennes.

## **I. Le contexte économique et social dans lequel s'inscrira le budget 2012 est difficile mais les atouts de Paris nous permettent de l'aborder avec sérénité mais vigilance**

### ***Une attractivité et un dynamisme maintenus en 2011***

Paris continue d'attirer les entreprises. En 2010, 26 370 entreprises se sont créées à Paris, soit 40 % des créations régionales. Par ailleurs, le nombre de défaillances d'entreprises a baissé de 19 % par rapport à 2009, quand l'Ile-de-France n'a connu qu'une baisse de 5 %.

Le bilan 2010 des investissements étrangers est en augmentation par rapport aux sept années précédentes : 128 projets concrétisés représentant la moitié des projets sur toute la France et 4 864 emplois. La capitale dispose d'un parc immobilier de bureaux diversifié et de qualité : le taux de vacance des entreprises parisiennes en témoigne, et reste parmi les plus faibles d'Europe avec 5,2 % à la fin du deuxième trimestre 2011.

L'attractivité de Paris reste très forte : notre ville a accueilli 28,2 millions de visiteurs en 2010, grâce, notamment, à une capacité hôtelière parmi les plus grandes au monde (1 472 hôtels et 76 622 chambres en 2010). Le premier semestre 2011 confirme le dynamisme de ce secteur, avec un taux d'occupation des hôtels de 78,27 % en moyenne et de 90 % en juin 2011.

Ces bons chiffres ne doivent pas pour autant faire oublier que le dynamisme de l'activité touristique est en corrélation directe avec le contexte économique mondial. En 2009, le taux d'occupation moyen sur l'année était en repli de plus de 4% par rapport à 2008. Néanmoins, Paris a mieux résisté que la plupart de ses concurrentes, grâce à une image qui reste très positive dans le monde mais aussi aux actions menées par la Ville, à travers son principal partenaire en la matière, l'office de tourisme et des congrès de Paris. En 2010, 959 congrès ont été identifiés contre 931 en 2009. Paris a accueilli en moyenne. 80 congrès chaque mois soit près de 3 par jour.

### ***Paris résiste dans la crise mais doit faire face à des charges en augmentation***

Le taux de chômage parisien est, depuis un peu plus d'un an, et pour la première fois en deux décennies, inférieur au taux national : 9 % à Paris contre 9,3 % pour la France sur les 4 trimestres 2010 ; et 8,7 % à Paris au premier trimestre 2011 contre 9,2 % au niveau national. L'augmentation du taux de chômage à Paris sur un an (période août 2010-août 2011) a été contenue (+ 0,3%) par rapport à l'évolution nationale sur la même période (+ 2,8%). Le nombre de bénéficiaires du RSA n'a augmenté que de 0,7 % (+419 bénéficiaires) de septembre 2010 à août 2011. La politique municipale pour l'emploi a ainsi permis de contenir l'augmentation du nombre de chômeurs et de bénéficiaires du RSA.

Mais la situation économique de la France a des répercussions directes sur les dépenses sociales engagées à Paris. Cette situation est d'autant plus lourde qu'elle s'inscrit dans un contexte de désengagement majeur de l'Etat, de gel des dotations et de développement de nouveaux dispositifs de péréquation. Par exemple, on l'a vu, le taux de couverture de l'Aide Personnalisée d'Autonomie ne s'élève à Paris qu'à 7%, contre 28 % en moyenne dans les autres départements français. C'est, de fait, un dispositif de péréquation sans lien avec le dispositif d'origine. Si le calcul n'avait pas tenu compte du critère potentiel fiscal, la dotation pour Paris serait plus élevée de 34 M€.

Plus largement, Paris subit le contrecoup des conflits mondiaux : le nombre de mineurs étrangers isolés pris en charge par Paris ne cesse d'augmenter et a connu une progression de 34% sur 12 mois (mai 2010-mai 2011). Les mineurs étrangers isolés représentent aujourd'hui près de 30% des jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance. Deux départements (Paris et la Seine Saint Denis) sont principalement concernés par ces arrivées et nous demandons avec gravité à l'Etat compétent au titre des politiques migratoires et de la protection judiciaire de la jeunesse d'organiser une répartition régionale équilibrée de l'accueil de ces jeunes en détresse ainsi qu'une compensation financière (70 M€ dépenses pour Paris en 2011).

## **II. Maintenir nos priorités pour la solidarité et la dynamique de Paris**

Nos engagements de mandature, pris en 2008 devant les Parisiens, ne seront nullement remis en cause. Malgré la crise, nous avons donc décidé de maintenir notre ambition en matière d'investissement, poursuivant la dynamique engagée depuis 2001. Car l'investissement placé au service d'objectifs réaffirmés – au premier rang desquels le logement, qui représente 28% de l'ensemble – est la seule façon durable de faire face aux urgences économiques et sociales, de dépasser la crise. Le budget 2012 sera donc d'abord un acte de solidarité.

### **▪ *Un budget solidaire***

La politique volontariste de la Ville en matière de logement devra conduire à poursuivre le financement de 6000 logements sociaux en 2012. Nous poursuivrons notre effort pour que le parc de logements sociaux s'adapte aux recommandations du Plan climat et de même, l'OPAH République sera lancée. Enfin, le dispositif Louez Solidaire atteindra son objectif de 1 000 logements captés d'ici 2014.

Nos investissements se poursuivent également dans le domaine de la petite enfance. En 2012, par exemple, 940 nouvelles places seront ouvertes- par exemple 80 places dans le 12e rue de Picpus, 60 places dans le 15e (rue d'Alleray et bd de Grenelle), 130 places dans le 19e, et près de 150 dans le 20e.

Pour lutter efficacement contre la précarité, les moyens dévolus à l'insertion sociale et professionnelle seront renforcés. Le nouveau marché d'accompagnement de 9150 allocataires du RSA prévoit ainsi une augmentation des suivis des familles monoparentales et des personnes souffrant de troubles psychiatriques, s'adaptant ainsi aux réalités sociales parisiennes les plus difficiles.

Les crédits prévus pour l'Aide sociale à l'Enfance en 2012 devront donc être augmentés de l'ordre de 4,5 % par rapport au budget primitif 2011. Ces moyens sont aussi nécessaires à la mise en œuvre des orientations du schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance 2010-2014, notamment la création d'ici 2014 de 300 nouvelles places d'accueil. Dans le cadre de la déconcentration des services de l'aide sociale à l'enfance, des travaux pour la création de nouveaux locaux dans le 18ème seront engagés en 2012. Pour répondre à l'arrivée massive de mineurs étrangers isolés qui sollicite une protection dans la capitale (1600 pris en charge, 300 jeunes supplémentaires en 2011) Paris ouvre avec France Terre d'asile et la Croix rouge 100 places nouvelles de mise à l'abri et une plateforme associative d'accueil et d'orientation de ces jeunes.

De même, pour lutter contre l'exclusion, Paris a pris l'engagement de financer, en investissement, 2000 places d'hébergement et de logements accessibles aux sans abri d'ici 2014. Cet objectif est respecté avec 1700 places financées en investissement à ce jour et par exemple

l'ouverture d'un nouveau centre d'hébergement pour femmes sans-abri de 70 places rue Servan dans le 11<sup>ème</sup>.

En janvier nous ouvrons avec Emmaüs défi l'un des plus gros centre franciliens d'insertion par le recyclage et la revente d'objets dans l'ancien marché Riquet (19<sup>ème</sup>). Une centaine de personnes en difficulté, souvent très éloignées de l'emploi, retrouveront une activité dans ce cadre.

Sur l'emploi, avec 1700 personnes en contrat aidé dans les services de la ville et du département, la collectivité parisienne est le premier employeur francilien d'insertion. Nous améliorerons en 2012 la formation et l'accompagnement de ces personnes pour augmenter les sorties positives en emploi.

- ***Améliorer la propreté et la sécurité dans l'espace public***

Il nous faut renforcer l'efficacité de nos interventions de nettoyage, en mettant l'accent sur la verbalisation des pollueurs, en particulier grâce à l'engagement complémentaire des équipes de la DPP. Des prestations de lavage supplémentaires ciblées seront réalisées. Des dispositifs supplémentaires seront déployés sur les sites de convivialité urbaine, et pour répondre localement aux défis de la grande précarité. Pour réduire les déchets à la source, nous développerons le compostage domestique, le recyclage des textiles, et nous agirons contre le gaspillage de denrées et d'emballages alimentaires. Un centre de collecte, reconditionnement et revente sera implanté dans le 19<sup>e</sup>, et un réseau de points de réemploi d'objets usagés lancé dans le 11<sup>e</sup>. Cette année verra la montée en puissance de la médiation sur la voie publique, avec une présence accrue des inspecteurs de sécurité. Les moyens consacrés à l'ensemble des forces et des structures qui concourent à la sécurité des Parisiens, seront renforcés, en réorganisant territorialement la direction de la prévention et de la protection et en développant toutes les formes de médiation sur l'espace public.

- ***Les déplacements***

L'année 2012 sera décisive pour l'évolution des modes de déplacement dans la capitale. C'est l'année du déploiement d'Autolib' avec 700 stations d'ici l'été: 500 sur voirie et 200 en parkings. La Ville de Paris investit 50 000 euros pour chaque station afin de développer une infrastructure de recharge unique au monde et de promouvoir les véhicules électriques 0 émission, 0 particule, 0 bruit

La mise en service du tramway à La Chapelle reliant ainsi sur 14,5 km les quartiers de l'Est parisien et les villes riveraines, financé avec le concours de la Région Ile-de-France sans l'aide de l'Etat, marquera l'année 2012. Les études de conception se poursuivront pour le prolongement à la porte d'Asnières. Le soutien au syndicat des transports d'Ile de France sera accentué afin de développer l'offre de bus, métro et RER à Paris. Les projets emblématiques, comme l'aménagement de la place de la République, de la rue de Rennes mais aussi bien sûr des voies sur Berges seront aussi lancés cette année.

- ***Paris en mouvement en 2012***

2012 sera une année importante pour l'urbanisme et l'aménagement parisiens avec notamment l'adoption de la modification du Plan local d'urbanisme. Une quarantaine d'opérations d'aménagement significatives se poursuivront, et contribueront à faire évoluer le visage de Paris. Pour ne citer que quelques exemples : le grand chantier des Halles entre dans sa phase opérationnelle après la destruction des pavillons Willerval ; les travaux de rénovation du quartier Saint Blaise se poursuivront, tout comme l'opération Clichy-Batignolles qui connaîtra une étape importante après la révision simplifiée du PLU. A Paris-Rive Gauche, sera désigné le lauréat du concours pour réaliser un programme économique qui comportera un immeuble de grande hauteur à la suite de la révision simplifiée du PLU sur le secteur Masséna Bruneseau. Enfin, le

vaste territoire de 200 hectares de Paris Nord Est connaîtra ses premières réalisations avec la livraison d'équipements, de logements et d'activités économiques à Claude Bernard ; la restructuration de l'entrepôt Macdonald se poursuivra. Dans le 14<sup>ème</sup>, l'opération Broussais démarrera par la réalisation des espaces publics et le jardin de la Porte de Vanves sera achevé. Dans le 15<sup>ème</sup>, l'aménagement de la petite ceinture commencera. Rive gauche, à l'été, la totalité des berges de la Seine seront restituées aux Parisiens et aux amoureux de Paris.

Paris maintient son engagement en faveur du développement durable, avec notamment la mise en oeuvre du plan biodiversité et le lancement d'un observatoire dédié. En 2012, la réalisation des 30 hectares d'espaces verts prévus sur la mandature se poursuivra avec l'ouverture du jardin de la Porte de Vanves et de la 2<sup>ème</sup> phase des pelouses d'Auteuil. Enfin, Paris sera partenaire de la SEM "Ile de France énergies nouvelles", que la Région crée cette année, pour favoriser la performance énergétique de tous les logements.

En 2012, la Ville de Paris poursuivra aussi sa politique dynamique en faveur de l'innovation, de la recherche et des universités.

Elle renforcera son attractivité scientifique avec l'ouverture de la résidence Irène Joliot Curie (Paris 13e) qui accueillera 100 chercheurs et 80 étudiants, et achèvera la mise en sécurité de la bibliothèque de la Sorbonne. En juin seront inaugurés les nouveaux locaux de l'Institut Langevin – ondes et images de l'ESPCI et en septembre l'Ecole Boullée entièrement rénovée. L'Institut Pierre Gilles de Gennes s'installera au cœur de la montagne Sainte Geneviève, pour devenir un fleuron mondial de la micro-fluidique. Cette dimension universitaire unique de la Ville Campus sera mise en valeur par le projet Grand Quartier Latin.

Les expérimentations dans l'espace public, pilotées par le Paris Région Lab se multiplieront, notamment avec l'installation de 40 mobiliers urbains intelligents dans une soixantaine de sites parisiens. La Ville lancera les études d'aménagement d'Aqua Futura à Ivry-sur-Seine, plateforme scientifique et technologique unique en Europe, destinée à devenir un site majeur d'expérimentation et d'innovations dans le domaine de l'eau et de l'environnement.

L'objectif de 100 000m<sup>2</sup> d'incubateurs et pépinières se poursuivra en 2012 avec l'ouverture de Paris Région Innovation Nord Express (18e) qui accueillera 70 start-ups dans 8300m<sup>2</sup>, de l'incubateur de l'Institut du cerveau et de la moëlle (Paris 13e) et de l'Espace technologique pour les jeunes entreprises innovantes de l'Hôpital Saint-Louis (Paris 10e).

#### ▪ *Une offre de services publics encore améliorée*

Vecteur d'émancipation, d'égalité et de valeurs collectives, la culture est également créatrice de richesse économique et d'emplois, donc un atout décisif de l'attractivité de Paris. Le renforcement du réseau des bibliothèques se poursuivra, avec les chantiers de nouveaux établissements : la bibliothèque Porte-Montmartre, et la bibliothèque Pajol dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement, la bibliothèque des Halles dans la future Canopée, et la Médiathèque Saint-Lazare, dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement. Les pratiques amateurs auront un nouvel espace d'épanouissement à Paris avec l'ouverture de la MPAA St Blaise (Maison des pratiques artistiques amateurs) en octobre 2011, qui montera en puissance en 2012. La politique en faveur des enseignements artistiques sera renforcée, avec la construction de trois nouveaux conservatoires, dans le 12<sup>ème</sup>, le 13<sup>ème</sup> et le 17<sup>ème</sup> arrondissement. Les travaux de la Philharmonie, de l'Institut des Cultures d'Islam et du Louxor se poursuivront, pour une ouverture de ces équipements en 2013 et 2014.

Notre politique en faveur du spectacle vivant sera consolidée. La création d'un nouvel espace cirque pérenne à la Porte des Lilas et l'installation du théâtre de la marionnette au Mouffetard, permettront de donner toute leur place à Paris à des disciplines historiquement moins soutenues. Nous conserverons des marges de manœuvre pour soutenir les associations de proximité qui donnent toute sa vitalité au tissu culturel parisien.

L'année 2012 sera marquée par la poursuite des investissements en faveur des équipements de proximité avec notamment le gymnase Fédération (15ème), le centre sportif Pajol (18ème) et le centre sportif Saint Lazare (10ème). Ces investissements permettront d'améliorer les conditions d'accueil des usagers et d'optimiser leur utilisation. La mise en œuvre des grands chantiers se poursuit avec la réalisation du nouveau stade Jean Bouin, l'aménagement des pelouses d'Auteuil et les premiers aménagements sportifs saisonniers des Berges de Seine.

La réussite scolaire de tous et la réduction des inégalités reste notre priorité. C'est ainsi que nous maintiendrons notre aide d'un million d'euros destinés aux collèges victimes de l'assouplissement de la carte scolaire afin qu'ils continuent de développer des projets transversaux destinés à l'ensemble de leurs élèves ainsi que des actions en lien avec le quartier et les familles pour leur permettre de regagner confiance et de revaloriser leur image.

Afin de garantir l'accès de tous à la culture, nous soutiendrons à nouveau le programme l'Art pour grandir qui permet de rapprocher les enfants des centres de loisirs et des écoles des institutions culturelles parisiennes et notamment les musées de la Ville. Ces jumelages permettent de construire sur la durée de l'année scolaire des projets où les enfants sont les acteurs. Dans le même esprit, nous financerons de nouvelles résidences d'artistes dans les collèges qui permettent tout à la fois aux élèves de découvrir le travail d'un artiste sur la durée et aux enseignants de construire des projets pluridisciplinaires.

Enfin la formation à la citoyenneté des plus jeunes est également un axe fort du projet éducatif parisien. Nous souhaitons sensibiliser les enfants, dès le plus jeune âge, à la protection de l'environnement et poursuivrons le partenariat engagé avec le Centre Régional de Documentation Pédagogique autour de la mise en œuvre de l'Agenda 21 dans les écoles et les collèges. Nous continuerons également de former les enfants et les jeunes à la lutte contre toutes les formes de discriminations.

### **III. Investir pour aujourd'hui et pour demain**

A mi-mandat, et dans le contexte particulier que nous connaissons, la municipalité a engagé une revue détaillée de la programmation de nos investissements projet par projet.

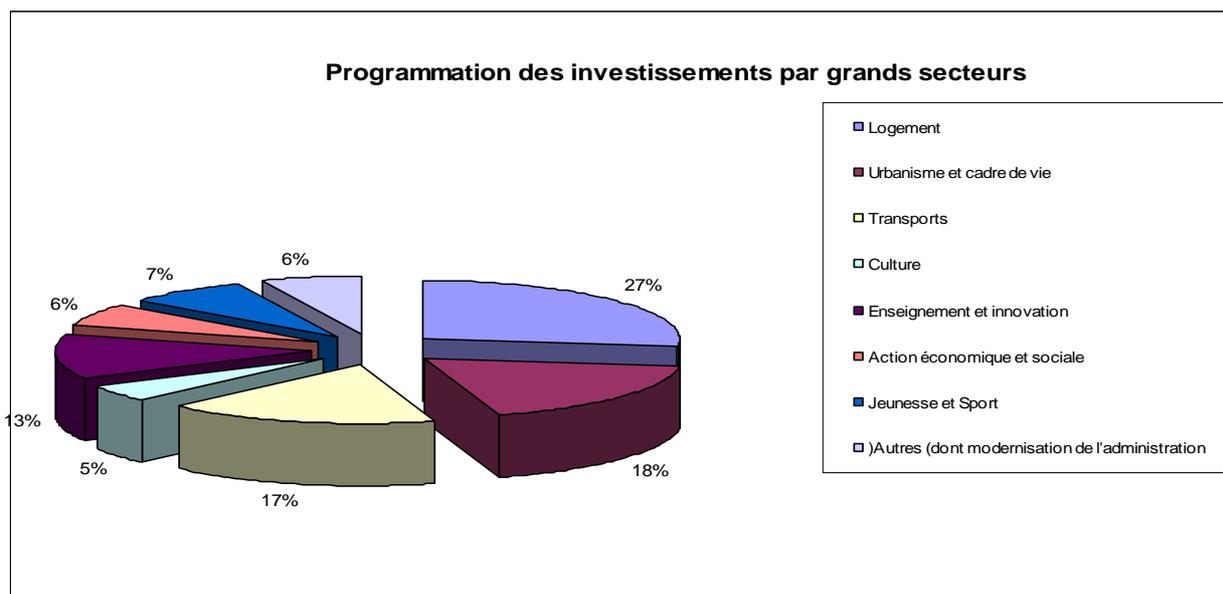
Notre programmation en 2008 reposait sur un certain nombre d'hypothèses qui ont évolué, à commencer par le contexte économique, mais aussi les participations de certains co-financeurs, de coûts de construction et du foncier, d'imputation comptable – par exemple la contribution aux investissements du budget spécial de la Préfecture de Police. La réactualisation de ces hypothèses a mécaniquement abouti à une réévaluation du chiffrage de notre programmation.

L'actualisation la plus importante concerne bien sûr le secteur du logement social. La convention signée avec l'Etat au titre de l'aide à la pierre fixe désormais le cap de l'aide qui sera versée à Paris pour 2011-2016. Le désengagement de l'Etat, que cette convention officialise, et l'envolée des prix du foncier – chaque logement social créé à Paris coûte plus cher que prévu en 2008 – nous a conduits à adapter les moyens de financement de notre programmation de logements sociaux. Un choix clair a été fait : plutôt que de renoncer, nous avons décidé de tenir les engagements pris devant les Parisiens en 2008 en majorant la programmation de 200 M€. Ce choix a été rendu possible grâce à la solidité de nos fondamentaux budgétaires et financiers.

Notre programmation s'est également enrichie de nouveaux projets - 40 M€ prévus pour la reconquête des berges de la Seine, 20 M€ pour Rolard Garros, 20 M€ pour le prolongement du tramway T3 jusqu'à la porte d'Asnières, 30 M€ pour de nouveaux travaux de sécurité pour les ouvrages d'art et ponts, 10 M€ pour la modernisation du parc d'horodateurs – ou du

renforcement des dépenses d'entretien pour les équipements scolaires et sportifs de proximité dédiés à la jeunesse. Tous les projets complémentaires ont été analysés à l'aune de nos capacités globales de financement, et certains ont du être décalés, comme le renouvellement du parc de réceptacles de propreté ou l'ouverture à la baignade du Lac Daumesnil ou certaines opérations de voirie.

L'ensemble de ce travail d'actualisation conduit à réévaluer le montant global de la programmation d'un peu plus de 9 %, pour atteindre un total de 9,3 Mds€ de dépenses d'investissement prévus pour ce mandat. Le poids respectif des priorités dans cette programmation, et des engagements initiaux vis-à-vis des Parisiens est maintenu. Nous avons déjà investi 4,5 Mds€. Nous devrions ainsi investir 4,8 Mds€ sur la période 2012-2014. Fin 2011, nous aurons donc déjà concrétisé près de la moitié de cette programmation.



#### IV. Une gestion exigeante des finances parisiennes

##### *Un endettement maîtrisé*

L'effort d'investissement que nous réalisons reste financé de façon équilibrée et soutenable. Les dépenses de fonctionnement sont intégralement couvertes par des recettes, comme la loi en fait l'obligation à toutes les collectivités locales : l'Etat n'est pas soumis au même impératif et s'autorise à financer une partie de la rémunération de ses fonctionnaires par emprunt. A moyen et long terme, l'endettement de la collectivité parisienne restera à un ratio plus que raisonnable, rapporté aux recettes de fonctionnement perçues annuellement :

- Le budget primitif 2011 a été construit sur une prévision d'endettement représentant au maximum 44% de nos recettes de fonctionnement. Fin 2011, ce ratio devrait être d'un peu moins de 40% en exécution 2011.
- L'endettement de Paris, calculé en pourcentage de nos recettes de fonctionnement, ne représentera pas plus de 45 % en exécution 2012 et de l'ordre de 50 % en fin de mandat ; ainsi, le niveau d'endettement de notre collectivité demeurera très nettement inférieur à celui des autres grandes villes françaises.

Ces ratios permettent de garantir aux Parisiens que la dynamique à l'œuvre depuis 10 ans ne pénalise en rien les générations futures : les 9,3 Mds € investis sur la durée de ce mandat auront

été auto-financés par la collectivité parisienne à près de 80 %, la dette de notre collectivité devrait avoisiner 4 Mds€ à la fin de la présente mandature.

L'équilibre dégagé entre le recours à l'emprunt et l'autofinancement pour faire évoluer le visage de Paris sera donc à la fois volontariste - il n'est pas question d'un repli malthusien au détriment des Parisiens – et, compte tenu des circonstances- évidemment prudent.

Le coût de notre endettement est également maîtrisé grâce à une gestion fine de nos émissions. Ainsi, le taux moyen de notre dette est particulièrement bas, inférieur à 3%. Cette performance est obtenue par la qualité de la stratégie financière que nous menons depuis 10 ans :

- optimisation, avec la gestion en trésorerie « zéro » (comme nos dépôts sont obligatoirement tenus par le Trésor public et non rémunérés, nous minimisons notre excédent moyen de trésorerie) ;
- diversification, tant pour les besoins de court terme, qui peuvent être satisfaits à la fois par des lignes de trésorerie classique auprès des banques, des crédits-revolving, ou des billets de trésorerie échangés sur les marchés, que pour les besoins de long terme, pour lesquels nous cumulons dette bancaire, et emprunts obligataires. Cette diversification prend tout son sens aujourd'hui, alors que les banques se désengagent du financement des collectivités locales ;
- prudence, enfin, puisque nos emprunts ne font appel à aucun produit structuré ni toxique.

Cette stratégie est solide et elle est chaque année reconnue par les agences de notations. Et ce sont des dizaines de millions d'euros qu'ont pu économiser depuis plusieurs années les Parisiens grâce à cette gestion très sérieuse.

### ***Une capacité de financement des investissements qui restera à un niveau élevé***

Même si la dette est appelée à progresser – tout en restant très inférieure à ce qu'elle est pour les autres collectivités comparables- nous maintenons à un niveau très faible le besoin de financement de la Ville année après année grâce à la bonne gestion de notre budget de fonctionnement, à la mobilisation de recettes d'investissement spécifiques ainsi qu'à une cession d'une partie du patrimoine, notamment immobilier. Le BP 2011 était construit sur une prévision de capacité de financement des investissements de 1,06 Md€ Fin 2011, cet indicateur sera de l'ordre de 1,2 Md€. Nous nous fixons un objectif pour la capacité de financement des investissements d'au moins 1,1 Md€ en 2013 et 2014, ce qui représente un autofinancement de nos investissements à la hauteur des deux tiers.

Nous mobiliserons pour cela des recettes d'investissement à hauteur de 500 M€ par an, a minima, pour les trois derniers exercices du mandat. Parmi ces recettes, la cession des éléments de patrimoine de la collectivité parisienne qui ne sont pas – ou plus - utiles aux Parisiens est un levier dont nous sommes en mesure de moduler l'utilisation pour tenir le cap en matière de financement de nos investissements. Il sera ajusté en fonction de nos besoins, et en particulier de l'évolution de la fiscalité immobilière – cette possibilité d'action et de réaction proportionnée est une des forces de la collectivité parisienne

Le cercle de financement vertueux obtenu par la gestion de la collectivité, permettra de mobiliser les actifs devenus inutiles pour financer les besoins des Parisiens d'aujourd'hui et de demain.

### ***Une gestion rigoureuse du budget de fonctionnement***

Nous n'avons pas, s'agissant de notre budget de fonctionnement, des leviers de pilotages aussi modulables que pour le financement de nos investissements.

Dans ce contexte - qui convient parfaitement à la méthode de gestion prudente et rigoureuse que nous appliquons depuis 2001 -, nous nous attacherons à contenir la progression de nos dépenses d'ici la fin du mandat. Il est cependant impératif de distinguer les dépenses sur lesquelles nous pouvons agir de celles qui sont largement voire totalement contraintes.

Nous poursuivrons une gestion dynamique et sérieuse des ressources humaines. La progression de la masse salariale continuera d'être maîtrisée, de l'ordre de 45 M€ chaque année. Nous ne diminuerons pas les effectifs de la collectivité, comme nous y invite la droite, parisienne et nationale et nous maintiendrons l'emploi public à Paris. La stabilité des effectifs à laquelle nous nous sommes engagés depuis 2008 exige un effort permanent d'adaptation et de modernisation de la part de l'ensemble des services, compte tenu de l'ouverture chaque année de nouveaux équipements publics. Aller au-delà serait déraisonnable pour les personnels de la collectivité, mais aussi pour les Parisiens et la qualité et l'efficacité du service public que nous souhaitons leur proposer, au plus près de leurs attentes.

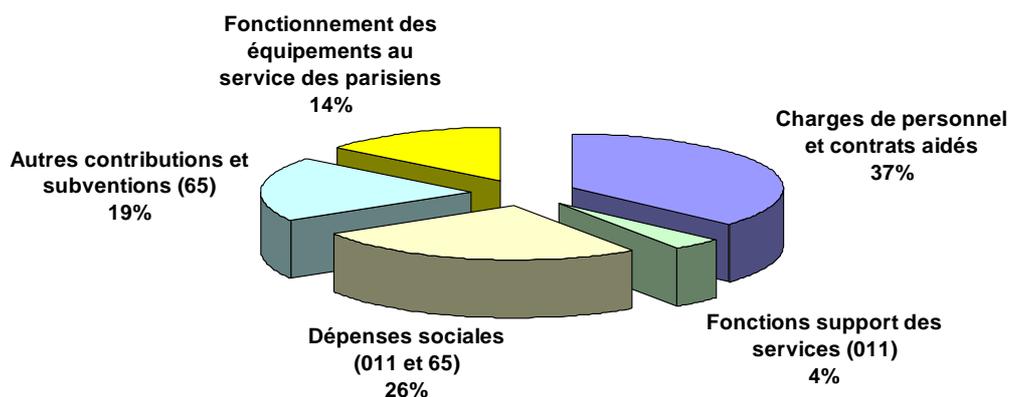
Il est important de préciser que la stabilité des effectifs ne se traduit pas par une stabilité de la dépense. L'exécutif municipal a fait le choix d'une politique favorisant les agents dont les rémunérations sont les plus modestes et améliorant les parcours professionnels, notamment grâce à la réforme qui concerne les personnels de catégorie B : augmentation des ratios de promotions de grades et accès à la catégorie supérieure pour certains agents de catégorie C dont les missions sont ainsi mieux reconnues. Par ailleurs, les efforts budgétaires seront poursuivis dans le secteur de la formation professionnelle, conformément aux engagements pris dans l'accord signé en 2010 dans ce domaine. Nous souhaitons aussi améliorer encore les conditions de travail de nos agents grâce à un accord cadre « sécurité – santé au travail » en cours de discussion avec les organisations syndicales et être particulièrement attentifs à la question des discriminations au travail, en réactivant et enrichissant les plans d'actions mis en œuvre en 2005. Enfin, la Ville examinera les déprécarisations (passage en CDI ou titularisation) qui peuvent et doivent être engagées, afin de favoriser la qualité des conditions de travail des agents comme la qualité du service public.

Pour faire face aux dépenses nouvelles, et à la mise en place des mécanismes de péréquation, nous poursuivrons la rationalisation du fonctionnement des services et maîtriserons le coût de leur fonctionnement. Ainsi, la centralisation de la gestion des baux à une seule direction (la direction de l'immobilier, de la logistique, et des transports) permet une professionnalisation génératrice d'économies lors des renouvellements. Par ailleurs, dès 2012, avec trois ans d'avance, nous atteindrons les objectifs de réduction du parc de berlines conformément aux engagements du Plan de déplacements des administrations parisiennes et nous procéderons à la généralisation du mécanisme d'auto-partage. Enfin, les dépenses de communication poursuivront leur baisse, continue depuis 2001.

S'agissant du reste des charges à caractère général, qui en représentent l'essentiel en montant, la maîtrise du coût de fonctionnement des équipements, ainsi que celui des prestations de service, sera poursuivie, notamment grâce à l'action de la direction des achats dont le déploiement s'achèvera en 2013.

Notre effort portera également sur les subventions de fonctionnement, et plus généralement sur les participations aux organismes extérieurs. C'est en effet un devoir vis-à-vis des Parisiens d'assurer l'efficacité et la nécessité de chaque euro versé. Ainsi, les efforts de rationalisation, de même que la recherche de recettes alternatives, seront également appliqués aux organismes que nous subventionnons.

**Charges courantes de fonctionnement (Ville + Département) au BP 2011**  
**hors péréquation**



## V. Mais des incertitudes pèsent sur les finances de notre collectivité

Le caractère particulièrement imprévisible de la période actuelle implique une vigilance redoublée pour préserver notre politique d'autofinancement tout en tenant notre engagement de stabilité des impôts directs locaux.

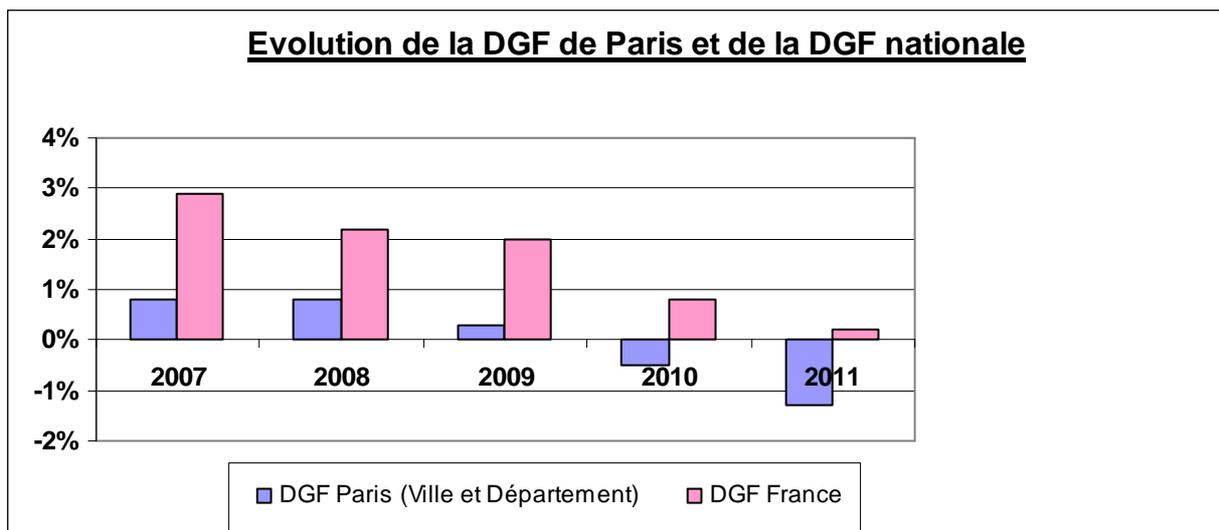
- Incertitude sur les nouvelles mesures de péréquation

Elles sont actuellement débattues par les parlementaires. Nous prévoyons à ce stade, pour la construction de notre budget primitif 2012, une augmentation d'au moins 100 M€ par rapport au budget primitif 2011, et une montée en puissance jusqu'à la fin du mandat. Le prélèvement sur la fiscalité immobilière départementale devrait atteindre 80 M€ en 2012 là où le projet de loi de finances, l'an passé, retenait 8 M€.

Si la loi de finances pour 2011 a fixé de grands objectifs, tels que la progression du Fond de Solidarité Régional d'Ile de France (FSRIF, avec 115 M€ environ en 2012 à la charge de Paris, soit 56 % des ressources totales du fonds) de 50% à l'horizon 2015 par rapport à son niveau de 2009, ou la création d'un fonds national de péréquation communale et intercommunale, les déclinaisons précises ne seront connues qu'une fois adoptée la loi de finances pour 2012.

- Incertitude aussi quand au niveau des dotations de l'Etat.

Le Gouvernement a décidé de geler l'enveloppe globale des dotations, et nous savons qu'à Paris ce gel se traduit en réalité par une diminution.



Pour 2012, une diminution de l'ordre de – 30 M€ est à prévoir par rapport à ce que l'Etat a versé à la Ville de Paris en 2011. Les annonces faites sont aussi très préoccupantes, puisque le Premier ministre a assuré que « dans le milliard d'économies supplémentaires qui doit être discuté avec le Parlement dans le cadre de la préparation du budget 2012 une part [devrait] être assumée aussi par les collectivités. ». C'est bien sûr passer sous silence la mise à contribution d'ores et déjà massive des collectivités pour limiter l'ampleur de la dette de l'Etat. Le montant des transferts de compétence non compensés a du reste été dénoncé cette année par la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport sur les marges de manœuvre financières présenté au Conseil de Paris de juin dernier.

- Incertitude sur le niveau de la fiscalité immobilière.

Le niveau atteint en 2011 sera très élevé, avec plus de 900M€ encaissés. Paris finance ainsi à lui seul pour 20% du fonds de péréquation de la fiscalité immobilière départementale et désormais, toute hausse continue à ce titre sera prélevée à hauteur de plus de 40 % au titre de la péréquation nationale.

Le surplus enregistré par rapport à notre prévision budgétaire initiale sera affecté au financement de notre investissement, donc au moindre endettement de notre collectivité. Mais il serait évidemment irresponsable, parce qu'entièrement spéculatif, de bâtir notre budget de fonctionnement 2012 sur un tel niveau de recettes. Pour le BP 2012, comme systématiquement depuis 2001, une inscription à la fois prudente et réaliste sera retenue, au-delà de la prévision du BP 2011, et en deçà de l'encaissement réalisé en 2011. Il faut rappeler que depuis le début de cette mandature nous avons été confrontés à deux diminutions brutales de la recette de fiscalité immobilière : - 100 M€ en 2008 et – 200 M€ en 2009.

La situation du marché immobilier parisien doit conduire à une analyse nuancée. Elle reflète bien sûr l'attractivité parisienne, mais la flambée des prix de l'immobilier déstabilise parallèlement les équilibres urbains en rendant l'accès au logement intra-muros de plus en plus difficile pour les classes moyennes et populaires. Ce niveau élevé de la fiscalité immobilière à Paris est la simple conséquence d'un foncier rare et donc cher, pénalisant pour ses habitants et exigeant pour la collectivité qui doit mettre en place des mécanismes de compensation par des aides au logement. Il alourdit de plus considérablement les charges de la Ville dans ses acquisitions foncières pour tous les équipements publics et la mise en œuvre de son programme de logements sociaux. Même si nous menons une politique d'acquisition extrêmement sérieuse, comme en témoigne le fait que nous acquérons en moyenne 50 à 60% en-dessous du prix de marché depuis le début de la mandature, cette envolée génère bien des surcoûts considérables.

L'année 2011 doit être observée avec prudence. Si les ventes continuent de croître au cours des huit premiers mois de l'année, elles marquent un net ralentissement au fil des mois, passant

d'une progression de +15 % en début d'année par rapport à la même période de l'année dernière à seulement +2,5 % pour le cumul des ventes fin août 2011 comparé à fin août 2010.

Par ailleurs, les professionnels de l'immobilier semblent indiquer que les dernières statistiques de l'été 2011 confirmeraient également un tassement des prix.

Le marché de l'immobilier est un marché très particulier, qui dépend non seulement de facteurs macro-économiques (croissance économique, taux d'intérêts, volume du crédit...) mais également fortement des caractéristiques géographiques : il est donc toujours très compliqué d'anticiper ses évolutions et les seules conclusions qui peuvent être tirées de ces analyses est la nécessaire prudence dans l'anticipation des recettes de fiscalité immobilière perçues par la Ville et le Département de Paris.

En conclusion, il importe de préciser **que ce contexte exigeant s'agissant de nos dépenses rend indispensable la mobilisation de recettes de financement pérennes**. Les mesures adoptées par le Conseil de Paris en octobre s'agissant de la cotisation foncière minimale des entreprises et de la taxe de balayage permettront de renforcer l'équilibre structurel de notre budget de fonctionnement.

C'est avec cet objectif de long terme que nous renégocions aussi nos contrats de concession, à l'occasion de leur renouvellement, pour obtenir des niveaux de redevance accrus. Nos recettes devraient également être soutenues par les effets de la revalorisation des amendes de stationnement décidée cet été, mais aussi et surtout par les efforts attendus de la Préfecture de police pour accentuer la verbalisation dans notre Ville. Il convient de rappeler que le taux de respect du stationnement rotatif s'élève à seulement 10%, soit 50 M€. Nous soutenons financièrement l'amélioration de la productivité en ce domaine, avec la modernisation des matériels des ASP. Les marges de progression restent importantes.

Ce cap clair, attentif à la progression des recettes comme à la maîtrise des dépenses, dont la solidité a convaincu les agences de notation, nous permettra de continuer à traduire concrètement nos engagements pour les Parisiens. Tels sont les axes et les principes qui inspireront le budget qui sera présenté au Conseil de Paris à la séance de décembre 2011. Celui-ci veillera à rendre compatibles et complémentaires les exigences de justice sociale, de dynamique économique, et de sérieux budgétaire.